



Dddfh

MOD WORD 11.1

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belgi



18037158

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14-02-2018

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : 0479.300.853

Dénomination

(en entier) : **Notaire associé – Christophe WERBROUCK – Geassocieerd
notaris**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée

Siège : 7711 Mouscron (Dottignies), boulevard des Alliés, 16/6

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : REDUCTION DE CAPITAL – MODIFICATION DE STATUTS

D'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Liesbet Degroote, à Kortrijk, le neuf février deux mil dix-huit, il a été décidé d'acter authentiquement ce qui suit :

1/ de réduire le capital, à concurrence deux millions d'euros (€ 2.000.000,00), pour le ramener trois millions deux cent cinquante-trois mille huit cent nonante-huit euros quatre-vingt-deux cents (€ 3.253.898,82) à un million deux cent cinquante-trois mille huit cent nonante-huit euros quatre-vingt-deux cents (€ 1.253.898,82), sans annulation de titres, par le remboursement à chaque part sociales d'une somme en espèces de quatre cent nonante-cinq euros cinquante-quatre cents (€ 495,54). Ce remboursement ne pourra être effectué que dans les deux mois de la publication de la décision de réduction du capital aux annexes du Moniteur belge et moyennant le respect des conditions de l'article 317 du Code des Sociétés. Ce remboursement s'effectuera par prélèvement sur le capital réellement libéré le trente-et-un décembre deux mil treize, conformément à l'article 537 CIR 92.

Dès que la loi le permet, l'associé unique décide que ce remboursement s'effectuera partiellement en apurement de compte courant partiellement en inscription d'un compte courant.

2/ d'apporter aux statuts les modifications suivantes:

Article 5: Capital

Le capital est fixé à un million deux cent cinquante-trois mille huit cent nonante-huit euros quatre-vingt-deux cents (€ 1.253.898,82).

Il est représenté par quatre mille trente-six (4.036) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune représentant un pair comptable égal du capital. ...

3/ d'accorder à la gérance les pouvoirs nécessaires à l'exécution des dispositions prises ci-dessus et accorde tous pouvoirs au notaire instrumentant afin de procéder à la rédaction, la signature et le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du texte coordonné des statuts. Il désigne comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, tous effectifs ou membres de personnel de Madame Werbrouck Michèle Danny Mimi Ignace, née à Izegem le trois avril mil neuf cent soixante-huit, domiciliée à 9790 Wortegem-Petegem, Oudenaardseweg 87, à qui il donne pouvoir d'apporter toutes les modifications à la banque carrefour des entreprises, et à cet effet de signer tous actes et pièces et de remplir toutes les formalités auprès d'un guichet d'entreprises de son choix.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps : expédition de l'acte +, formulaire 1 + copie paiement.

La requérante, le notaire Liesbet Degroote à Kortrijk

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2018 - Annexes du Moniteur belge